

Guillaume Gendron, Juliette Deborde

## Immigration et délinquance : ce que l'on sait, ce que l'on croit savoir

www.liberation.fr/ 12 décembre 2014

Un documentaire de France 2 a relancé le débat sur le lien supposé entre immigration et délinquance. Sauf qu'aucune statistique officielle ni étude récente ne permet de trancher.

Ça faisait longtemps. Le débat sur le lien supposé entre immigration et délinquance est de retour, avec cette fois, un documentaire qui entend battre en brèche cette équation à très nombreuses inconnues. Diffusé le 25 novembre sur France 2, *Immigration et délinquance, une enquête qui dérange* de Christophe Nick, Gilles Cayatte et John Paul Lepers comparent la situation de plusieurs villes françaises en croisant la proportion d'immigrés au niveau de délinquance pour mille habitants. «La forte proportion d'immigrés ne fait pas forcément la forte criminalité», explique le reportage, avant de conclure qu'il n'y a «pas de liens, ni économique, ni culturel et certainement pas statistique entre immigration et délinquance». Et donc «les immigrés ne sont pas plus, et bien sûr pas moins, délinquants que le reste des Français.»

Si le documentaire a été encensé à plusieurs reprises, certains spécialistes s'interrogent sur la pertinence de la méthodologie employée. «*La délinquance est un phénomène multicausal, et là on prend un seul paramètre*», réagit Cyril Rizk, responsable des statistiques à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). «*On ne peut pas comparer des territoires de manière aussi grossière, c'est absurde d'un point de vue statistique et méthodologique.*» Mais c'est surtout la conclusion teintée d'angélisme du documentaire («*face à la délinquance, nous sommes tous égaux*») qui a fait bondir la réacosphère, suscitant après la diffusion une grande foire aux tentatives de fact-checking sécuritaires. Des identitaires de NovoPress à Boulevard Voltaire, en passant par Enquête et Débat, on s'est bousculé pour démonter la thèse de Nick et Lepers. Tentons d'y voir clair, des chiffres officiels des ministères aux enquêtes sociologiques.

### **Des stats publiques sur les étrangers mais pas sur les immigrés**

Que nous disent les chiffres officiels de la délinquance sur le sujet ? Pas grand-chose. Les statistiques ethniques étant interdites, la police et la gendarmerie collectent uniquement la nationalité des personnes interpellées ou condamnées, mais pas leur origine. On connaît le nombre d'étrangers interpellés, condamnés et écroués. Aucune information en revanche sur la délinquance des immigrés qui ont acquis la nationalité française, et celle de leurs descendants. On sait ainsi qu'en 2013, les détenteurs d'un passeport étranger représentaient 20,2% des personnes mises en cause pour par la police nationale pour crimes et délits non routiers et délits liés à l'entrée et au séjour des étrangers (138 427 personnes sur 684 136) – c'est-à-dire interpellées ou faisant l'objet d'une plainte, mais pas encore condamnées. Une part qui augmente progressivement chaque année, passant de 15 à 20,2% entre 2008 et 2013.

Tableau 2.

Les personnes de nationalité française ou étrangère mises en cause par la police nationale pour crimes et délits non routiers de 2008 à 2013 en France métropolitaine hors « infractions à la législation sur les étrangers ».

Personnes mises en cause par la police nationale		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Crimes et délits non routiers hors ILE	Personnes mises en cause	715 491	729 470	716 946	711 480	687 735	684 136
	Français mis en cause	608 198	614 733	599 061	583 925	560 071	545 709
	Etrangers mis en cause	107 293	114 737	117 885	127 555	127 664	138 427
	Part des étrangers (en %)	15,0	15,7	16,4	17,9	18,6	20,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ

Cette statistique doit être prise avec précaution, met en garde son auteur, l'ONDRP : une personne interpellée plusieurs fois dans l'année, ce qui n'est pas rare pour les petits délits, où sont davantage représentés les étrangers, sera comptabilisée autant de fois. La population formée par les personnes mises en cause n'est pas non plus «nécessairement représentative de celle de la population d'auteurs», ajoute l'Observatoire. En clair : la part des étrangers est susceptible d'être surestimée car interpellée plus souvent, du fait de certains biais comme le délit de faciès. Une réalité évoquée par une étude de 2009 du CNRS, qui révélait que le fait d'être noir ou maghrébin augmentait la probabilité de se faire contrôler de 3 à 15% à Paris.

Deuxième statistique disponible, les chiffres du ministère de la Justice, qui se basent sur les condamnations des tribunaux, et non sur les infractions constatées par la police. Les étrangers sont surreprésentés au sein des condamnés, dit le ministère de la Justice dans son dernier bilan annuel. Si l'on exclut ceux dont la nationalité est inconnue, 13,3% des condamnés étaient de nationalité étrangère en 2012.

Tableau 4 : Caractéristiques des condamnés en 2012

	Nombre	%	%
Tous condamnés	617 221	100,0	
Hommes	556 143	90,1	
Femmes	61 078	9,9	
Mineurs	51 029	8,3	
Majeurs	566 192	91,7	100,0
18-19	56 798	9,2	10,0
20-24	125 866	20,4	22,2
25-39	227 225	36,8	40,1
40 et plus	156 303	25,3	27,6
Nationalité déclarée	601 583	97,5	100,0
Français	521 339	84,5	86,7
Etrangers	80 244	13,0	13,3
Non déclarés et apatrides	15 638	2,5	

Source : Exploitation statistique du Casier Judiciaire – SDSE – Ministère de la Justice

Là encore, les étrangers sont plus condamnés pour des petits délits (conduite sans permis, travail illégal, infractions en matière de transport...) que pour des crimes. L'Insee va dans le même sens : en 2012, 2,3% des condamnés de nationalité française ont été condamnés à une peine de cinq ans ou

plus, contre 2,7% des condamnés de nationalité étrangère.

Troisième et dernière statistique disponible, la proportion d'étrangers dans les prisons françaises. Toujours d'après la chancellerie, les étrangers représentaient 19% des détenus au 1er juillet 2014, contre 17,4% en 2010... et 30,8% en 1993.

**Tableau 18 : Effectifs des personnes écrouées : structure selon la nationalité au premier janvier de chaque année**

Champ : France entière

Année	Français	Étrangers	Ensemble des personnes écrouées	Pourcentage d'étrangers
1992	35 071	15 044	50 115	30,0%
1993	34 835	15 507	50 342	30,8%
1994	36 630	15 921	52 551	30,3%
1995	38 573	15 362	53 935	28,5%
1996	39 388	15 674	55 062	28,5%
1997	39 149	15 120	54 269	27,9%
1998	40 288	13 557	53 845	25,2%
1999	40 436	12 525	52 961	23,6%
2000	39 914	11 527	51 441	22,4%
2001	37 603	10 234	47 837	21,4%
2002	38 087	10 507	48 594	21,6%
2003	43 489	11 918	55 407	21,5%
2004	46 123	13 123	59 246	22,2%
2005	46 455	12 742	59 197	21,5%
2006	47 331	12 191	59 522	20,5%
2007	48 498	11 905	60 403	19,7%
2008	51 766	12 237	64 003	19,1%
2009	54 146	12 032	66 178	18,2%
2010	54 349	11 740	66 089	17,8%
2011	55 023	11 943	66 966	17,8%
2012	60 807	12 973	73 780	17,6%
2013	62 977	13 821	76 798	18,0%
2014	63 315	14 568	77 883	18,7%

Source : Statistique trimestrielle des personnes écrouées (DAP/PMJ5)

Une chute amorcée au début des années 1990, due en grande partie, selon l'administration pénitentiaire, au fait que les délits liés à l'entrée et au séjour des étrangers («infraction à la législation sur les étrangers») ne font plus l'objet d'une peine d'incarcération.

20,2%, 13,3%, 19% : si l'on compare ces chiffres et la part des étrangers au sein de la population totale (5,9% en 2012 selon l'Insee), les personnes de nationalité étrangère seraient clairement surreprésentées dans les statistiques de la délinquance. Mais ce n'est pas si simple. L'Insee ne comptabilise que les étrangers installés légalement sur le territoire, ce qui n'est pas forcément le cas des étrangers impliqués dans la délinquance, explique Cyril Rizk, responsable des statistiques à l'ONDRP. «Les personnes impliquées dans des réseaux de prostitution par exemple sont souvent présentes illégalement sur le territoire, et ne sont donc pas comptabilisées par l'Insee», souligne-t-il. «Pour les vols, on n'est pas sur une population résidente, mais sur de la délinquance itinérante, sur des réseaux criminels transnationaux. Cette population sort des statistiques, elle est invisible. Les deux populations ne se recoupent donc pas.»

Au-delà de cette question de l'interprétation – et des limites – des chiffres bruts, le problème de la statistique officielle est qu'elle renseigne uniquement la nationalité. Impossible donc d'y trouver le

moindre enseignement sur les immigrés au sens large (y compris ceux qui ont accédé à la nationalité française), et encore moins sur les enfants d'immigrés. Sur ce point, il faut donc se fier à des études, sociologiques et empiriques sur le sujet, très localisées et souvent datées. Une littérature académique qui a été largement recyclée par les polémistes, dont Eric Zemmour ou Laurent Obertone – en témoigne ce fact-checking minutieux de son livre, *La France Orange Mécanique*, par Mediapart.

## **70% des «crimes de rues» commis par des immigrés ou descendants d'immigrés ?**

Xavier Raufer, convoqué par Atlantico pour réagir au reportage de France 2 après sa diffusion, est un spécialiste du genre. Le criminologue et ancien militant du mouvement d'extrême droite Occident avance ainsi, en réponse à l'enquête de Christophe Nick, Gilles Cayatte et John Paul Lepers, que 7 «*crimes de rues*» sur 10 (soit les « *cambriolages, vols de toutes sortes, agressions, vols avec violence sans armes à feu*») sont « *commis par des gens qui directement (la première génération arrivée sur le territoire français, clandestins ou avec permis de séjour) ou indirectement (la seconde génération) sont issues d'une forme ou une autre d'immigration.*» Contacté par Libération, Xavier Raufer explique s'appuyer sur « *un document interne de la préfecture de police de Paris*» listant les « *criminels d'habitude*» de la capitale et sa petite couronne, « *il y a trois-quatre ans*». « *Sur cette liste de plusieurs milliers d'individus ayant eu plus de 15 points de contact avec la police, 70% d'entre eux avaient des patronymes à consonance étrangère non-européenne*». « *Et encore, les Antillais ne sont pas détectables avec cette méthode*», ajoute Xavier Raufer, qui semble oublier que les Antillais sont Français. Est-il nécessaire Le rapport n'est évidemment pas disponible pour vérification (Raufer dit n'avoir pu que « *consulter*» l'explosif document sans en faire de copie).

Une justification qui rappelle étrangement sa contribution à une commission sénatoriale en 2000, où il faisait part d'une « *enquête des renseignements généraux mettant en évidence que sur 3 000 auteurs de violences urbaines, une cinquantaine seulement avait un patronyme "gaulois"*». Un chiffre invérifiable donc, repris avec gourmandise par Laurent Obertone dans *La France Orange Mécanique*, best-seller recommandé par le Front national en 2013 (et préfacé par Raufer) qui en conclut que « *près deux tiers des infractions en France sont commis par des immigrants ou des personnes issues de l'immigration*». La boucle est bouclée.

## **Deux tiers des mineurs délinquants d'origine étrangère ?**

Le travail du sociologue Sebastian Roché, directeur de recherches au CNRS, est lui aussi régulièrement cité. Son enquête sur la délinquance auto-déclarée de 2 300 jeunes entre 13 et 19 ans dans des collèges et lycées de Saint-Etienne et Grenoble, réalisé en 1999, avait déjà donné les « *5% qui pèsent 50% de la délinquance*» de Nicolas Sarkozy, sur lequel Désintox s'était penché dès 2012. « *Le fait d'avoir deux parents nés à l'étranger est associé à une délinquance plus fréquente, et ceci est un peu plus vrai lorsque les adolescents sont nord-africains d'origine*», note Sebastian Roché dans son enquête. « *Faut-il voir dans les populations d'origine étrangère une explication de l'existence de ces noyaux suractifs ? La réponse n'est ni entièrement positive, ni complètement négative*», nuance le chercheur, qui pointe le fait que dans les logements sociaux, la part de jeunes ayant commis des actes délictueux se rapproche, toutes origines confondues, pour arriver à des taux « *similaires*».

Trois ans plus tard, après avoir épluché les dossiers de mineurs jugés par le tribunal de Grenoble entre 1985 et 2000, Sebastian Roché et Monique Dagnaud relèvent que « *66,5% des mineurs jugés ont un père né à l'étranger (pour 49,8% dans un pays du Maghreb) et 60% une mère née hors de France*». Deux tiers des mineurs délinquants seraient d'origine étrangère, conclut l'étude, largement relayée par les médias, qui ne prennent pas toujours la peine de reprendre les explications

sociologiques (pauvreté, alcoolisme d'un parent, échec scolaire, immigration récente) avancées par les chercheurs pour expliquer cette surreprésentation, au-delà de l'origine des mineurs.

## **50 à 70% des prisonniers de culture ou de religion musulmane ?**

Un autre chiffre qui circule en abondance : 60% de la population carcérale serait «*de religion ou de culture musulmane*» – ce qui tendrait une fois de plus à corroborer à la louche la théorie des 70% des crimes commis par des immigrés ou leurs descendants. Cette estimation, remise au goût du jour par le rapport du député UMP Guillaume Larrivé en octobre dernier ne se base ni sur un recensement, ni sur une étude auto-déclarative comme les travaux de Roché, mais sur un extrait de *L'islam dans les prisons*, ouvrage du sociologue Farhad Khosrokhavar, paru en 2004. Ce dernier y avance que dans les prisons françaises, le taux de prisonniers musulmans dépasse «*souvent les 50%, avoisinant parfois les 70%, voire les 80% dans les prisons proches des "banlieues", soit huit prisonniers sur dix*». Sans transition, le député de l'Yonne en déduit, dix ans plus tard, qu'avec une petite pondération, le chiffre de 60% peut s'étendre au reste du territoire.

## **Des raisons économiques, sociales ou culturelles ?**

La plupart des statistiques et enquêtes aboutissent donc au constat d'une surreprésentation des étrangers, des immigrés et descendants d'immigrés parmi les délinquants. Un autre débat porte sur les raisons de cette surreprésentation. Comme on l'a vu, certains comme Sebastian Roché, avancent des explications sociologiques, arguant qu'il «*n'existe jamais une seule variable qui explique un phénomène aussi multiforme que les délinquances*», comme il l'avait déclaré à Mediapart. D'autres penchent plutôt pour des arguments culturalistes, voire ethniques, qui ont généralement la faveur des tenants d'un lien étroit entre immigration et délinquance.

Ces derniers prendront pour référence *Le Déni des cultures* d'Hugues Lagrange, qui avait fait polémique à sa sortie en 2010. A partir de différentes enquêtes quantitatives et d'entretiens menés à Mantes-la-Jolie, dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris et dans la banlieue nantaise, le sociologue remarque un «*un surcroît d'inconduites chez les jeunes Noirs*», en particulier d'origine sahélienne. «*Les adolescents éduqués dans les familles du Sahel sont trois à quatre fois plus souvent impliqués comme auteurs de délits que les adolescents éduqués dans les familles autochtones*», assure-t-il. avant d'expliquer cette surreprésentation par des facteurs culturels plutôt que sociaux – origines rurales des familles, fratries nombreuses, autoritarisme des hommes, souvent âgés, et soumission de leurs femmes plus jeunes.

Dans *Libération*, Lagrange revenait sur la focalisation des médias sur «*le seul aspect d'une délinquance plus forte des jeunes issus des migrations africaines, à milieu social égal. C'est un aspect qui est quelques fois mal compris parce qu'on cherche à l'attribuer aux soi-disant caractéristiques d'une culture africaine, qui serait, en tant que telle, facteur de délinquance. A mon sens, il ne s'agit pas de cela. On ne mesure jamais assez le fait que l'immigration, c'est le déplacement de populations qui ont leurs traditions et leurs cultures, dans un autre système culturel. Le problème tient aussi aux conditions d'accueil ou d'insertion dans la société française.*»